

Salarié ET étudiant : ce que ça change.



4

CE QUE DIT LA LOI — ARTICLE L. 6231-2 DU CODE DU TRAVAIL

« Informer, dès le début de leur formation, les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et en tant que salariés et des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel. »

En apprentissage, tu es les deux à la fois : étudiant·e à l'école, salarié·e en entreprise. Ça t'ouvre des droits (salaire, congés payés, congé de révision, protection sociale) et ça t'engage (assiduité, règles de l'entreprise, santé-sécurité). Mission de l'école : que tu saches tout ça dès le début — pas au premier problème.

CE QUE L'ÉCOLE MET EN PLACE

● Dès la rentrée

le pack d'accueil t'est remis et présenté : précis des droits et devoirs, précis des avantages, manuel d'onboarding, règlement intérieur.

● Tout reste en ligne

chaque document est téléchargeable sur le site — la version à jour est toujours à portée de main, pas besoin de retrouver un papier.

● Santé et sécurité

les règles applicables en milieu professionnel font partie de l'information de rentrée ; côté entreprise, ton employeur a ses obligations.

SUR LE SITE

mantes-school.com/missions/droits-et-devoirs

La mission en entier, ses documents et ses contacts
— c'est aussi où mène le code à droite.

DANS L'APPLICATION

app.mantes-school.com

Tes documents, tes démarches et
l'avancement de ton dossier, à jour.

ET DE VIVE VOIX

Aux permanences

Les 1ers, 3es et 4es mercredis du
mois, de 13h à 14h, à l'école

LES DOCUMENTS DE CETTE MISSION

- Précis des droits et devoirs de l'apprenti
- Précis des avantages pour les apprentis
- Manuel d'onboarding
- Livret d'accueil de l'apprenant
- Règlement intérieur — édition septembre 2026, applicable à la rentrée du 12 octobre

Téléchargeables sur la page de la mission — le code y mène.

QUI PORTE CETTE MISSION

Glenn Roullier

Référent droits et devoirs

Permanences — Les 1ers, 3es et 4es
mercredis du mois, de 13h à 14h, à l'école

g.roullier@mantes-school.com
01 30 63 25 89



Scanne : l'article complet,
les documents et les
contacts de cette mission.